



ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la proclamation d'un conseiller général

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège vacant au Conseil général à la suite de la démission de M. Robert Tombez (PLR) du Conseil général au 15 décembre 2023 ;

vu le résultat de l'élection du Conseil général, du 25 octobre 2020 ;

vu la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;

vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;

arrête :

Proclamation

Article premier :

M. Filipe Dias, membre suppléant de la liste PLR, est proclamé élu conseiller général.

Publication

Art. 2 :

¹ Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'un avis dans la Feuille officielle.

² Il sera inscrit au Recueil systématique de la Commune.

³ Il en sera délivré une expédition au nouveau conseiller général.

Val-de-Ruz, le 10 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Y. Ryser

P. Godat